



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Envolée des prix de l'Adblue

Question écrite n° 5286

Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'envolée des prix de l'Adblue. En effet, l'Adblue est un additif indispensable pour les véhicules diesel, notamment pour les poids lourds. Il est obligatoire depuis 2014 pour les véhicules légers nouvellement immatriculés. Son prix a été multiplié par trois en un an, passant de 50 centimes d'euro le litre en septembre 2021 à 1,25 euro le litre le 30 mars 2022, avant de se rapprocher de 1,50 euro le litre en septembre 2022. Ce prix au litre est par ailleurs bien plus important pour un achat en format bidon : actuellement sur la boutique en ligne de TotalEnergies, le bidon de 5 litres est vendu 18,40 euros, soit 3,68 euros le litre et celui de 10 litres à 28,90 euros, soit 2,89 euros le litre. D'après l'organisation Mobilians, un autre phénomène du côté de la demande est à constater, avec de plus en plus de voitures et poids lourds diesel en circulation pour lesquels l'utilisation d'AdBlue est indispensable. En outre, le durcissement progressif des normes depuis 2014 entraîne une augmentation de la consommation de cet additif par kilomètre roulé pour réaliser une meilleure dépollution. Si cette augmentation était liée à l'explosion des prix des carburants, elle pourrait éventuellement se comprendre. Mais pour l'Adblue, les hausses de prix sont totalement injustifiées compte tenu de la composition réelle du produit qui n'est autre que de l'urée d'origine animale. En ce sens, la hausse du prix de l'Adblue apparaît incompréhensible et n'est plus supportable pour un grand nombre de concitoyens roulant avec un véhicule diesel qui ne peuvent parfois plus se déplacer en raison de la baisse de leur pouvoir d'achat avec un litre de gazole à 2 euros. Pour ces raisons, il souhaite qu'il mette tout en œuvre pour faire baisser le prix de l'Adblue et le maintenir à un prix raisonnable de 50 centimes d'euro le litre et ce dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

L'Adblue est une solution liquide à destination des véhicules diesel équipés d'un système de réduction catalytique sélective (SRC) dont le niveau moyen de consommation pour un véhicule léger peut varier entre 1 à 3 litres tous les 1 000 kilomètres. Si les prix de ce produit sont librement fixés par les détaillants et grossistes, ces derniers sont toutefois établis selon plusieurs facteurs de coûts tels que l'évolution du prix des matières premières, les coûts de transport et de distribution ainsi que le jeu de l'offre et de la demande. Ainsi, la hausse des prix de l'Adblue enregistrée au cours de l'année 2022 peut s'expliquer par le contexte économique et notamment l'envolée des prix du gaz au cours de cette même année. L'évolution du prix du gaz naturel est en effet la principale variable pesant sur le coût du produit fini car il est la matière première et l'énergie principale de production industrielle de l'urée qui est le seul composant de l'Adblue (avec l'eau de dilution). Une hausse des prix du gaz entraîne donc une augmentation des coûts de production et donc une hausse des prix de l'Adblue. De plus, lorsque le prix du gaz atteint des niveaux trop élevés, certaines unités de production d'urée (en général des unités de production d'engrais) peuvent ne plus être concurrentielles sur le marché mondial et sont ainsi amenées à stopper leur production, limitant de facto la production d'Adblue, contribuant ainsi à sa raréfaction sur le marché et entraînant donc également une hausse des prix. Ainsi, en septembre et octobre 2022, plusieurs usines d'Adblue en France et en Europe ont arrêté leur production du fait de l'envolée des cours du gaz naturel. En ce qui concerne les prix de vente au détail, les prix en bidon se révèlent effectivement plus élevés que les

prix du libre-service en station-service en raison de conditionnements différents. De plus, l'ensemble de ces prix (en bidon ou libre-service en station-service) peut varier selon les fournisseurs et en fonction du libre jeu de la concurrence. Dans ce contexte, l'État a pris toutes les mesures nécessaires à la défense et au maintien du pouvoir d'achat des consommateurs notamment au travers de l'aide exceptionnelle à l'acquisition des carburants, qui s'est appliquée du 1er avril au 31 décembre 2022, puis a été remplacée depuis le début de l'année par une aide spécifique de 100 euros sous conditions de ressources et en faveur des personnes qui ont une activité professionnelle utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail. Les bénéficiaires peuvent en faire la demande jusqu'au 31 mars à partir du formulaire dédié mis en ligne sur le site gouvernemental impots.gouv.fr

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5286

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1029

Réponse publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2683